

Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD

Lundi 15 décembre 2025

PROCES VERBAL

Le Conseil d'administration du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord s'est réuni sur la convocation de son Président le lundi 15 décembre 2025 à 10h00, au Centre de concours et d'examen Pierre Mauroy.

Membres titulaires :

Présents : AS. BOISSEAUX - JJ. CANELIER - JL.DARCOURT - M.DECOOL - JF.DELATTRE - AL.DUBOIS - E.DURAND - C.GILLOOTS - E.GONDY - P.GRINER - E.MASSE - A.MENSION - F.NOBLECOURT - M.TESTIER - M.TONNERRE-DESMET.

Absents et Excusés : D.BAILLEUL - C.BASQUIN - V.BELLEVAL - M.BEYAERT - F.BRICOUT - JF.BURETTE - F.CAUCHETEUX - JM.DA SILVA - JL.DETAVERNIER - S.FAHEM - F.GALLAND - P.GEENENS - E.GRESSIER - J.HOUSSIN - MC.LERMYTTE - C.MATHON - B.RINGOT - T.ROLLAND - MP.ROUSSELLE - JM.SZATNY - S.WILMOTTE.

Membres suppléants :

Présents : MJ.DÉPREZ - N.DETERPIGNY - JL.MERTEN - CA.PROKOPOWICZ - P.SAGNIEZ - Y.TASSOU.

Absents et Excusés : JP.ANDRIES - JP.BATAILLE - H.BELABBES - E.BOULET - N.BOURGHELLE KOS - J.BRIDOUX - MB.BUISSET - C.CHARLEMAGNE - A.CHASTAN - D.DESCHODT - JC.DESTAILLER - C.DEVOS - S.DIEUSAERT - S.FENET - P.GEORGE - S.GOMBERT - S.LABADENS - H.LENFANT - J.MONTOIS - D.PONCHAUX - A.SILLANI.



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

La séance a été ouverte à 10h17.

I. Appel des membres et désignation du secrétaire de séance

Le Président rappelle que seuls les membres titulaires présents peuvent voter ou les suppléants remplaçants des titulaires absents. Avec 15 membres titulaires et 6 membres suppléants présents (dont 4 votants) ainsi que 8 membres ayant donné pouvoir, le quorum est atteint.

Christine GILLOOTS est désignée secrétaire de séance.

II. Approbation du procès - verbal de la séance du 10 octobre 2025.

Le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2025 est adopté à l'unanimité.

III. Informations du Président

1/ Retour sur le Conseil d'administration de la FNCDG du 19 novembre 2025

L'ordre du jour était le suivant :

A/ Locaux du Siège de la FNCDG - délibération en vue de la modification statutaire à proposer en AGE

B/ Présentation des propositions du Groupe de travail « cotisations FNCDG »

C/ Présentation des rapports statutaires (Rapport d'activité, Rapport d'orientation et Budget prévisionnel 2026)

D/ Actions concernant la réforme de l'encadrement supérieur de la FPT

E/ Concours :

→ Validation du projet de convention cadre FNCDG-DGSCGC (Sécurité Civile)

→ Présentation des principaux axes de propositions de modernisation des concours, formulées par l'ANDCDG, présentées en Commission « Concours-Emploi-Recrutement » de la FNCDG

F/ Nouveau mémorandum de la Coordination des Employeurs Territoriaux

G/ Questions diverses :

→ Date de dépouillement et de proclamation des résultats des élections du CA des CDG

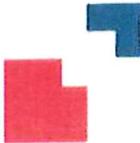
→ Fixation du calendrier des réunions de nos Instances en 2026

→ Détermination de la période de tenue du prochain Congrès de la FNCDG

2/ Retour sur la réunion des CDG coordonnateurs le 19 novembre 2025

L'ordre du jour était le suivant :

- Le fonctionnement, les projets de développement, l'exploitation des données et les publications des Observatoires régionaux de l'emploi



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

- Actions ou réformes entreprises concernant la mise en œuvre des schémas de coordination, de mutualisation et de spécialisation (depuis le rapport présenté en AG de la FNCDG - juin 2023)

Le Président précise aux membres que le CDG 59, CDG Coordonnateur avait fait le choix d'une présidence tournante et en dresse un bilan mitigé, puisque la présidence tournante a moyennement fonctionné.

Le Président souligne que la coordination a été bonne les 3 premières années et actuellement est apparue une divergence de préoccupations, de projection et de vision de la part de certains CDG.

3/ Retour sur l'évènement Cancer et Travail du 13 octobre (Présentation Madame DUMOULIN-LACOYE)

Madame DUMOULIN-LACOYE, Directrice Générale des Services du CDG 59, précise que l'évènement Cancer et Travail s'est déroulé dans le cadre du mois « octobre rose » consacré au cancer du sein pour lequel 60 participants étaient présents.

Cet événement s'inscrit dans une démarche de sensibilisation et de réflexion collective autour d'un sujet à la fois humain, social et professionnel : comment accompagner les agents confrontés à la maladie, et comment, en tant qu'employeurs publics, nous pouvons faciliter leur maintien et leur retour à l'emploi.

40% des personnes atteintes d'un cancer sont en emploi au moment du diagnostic soit environ 160 000 personnes chaque année. (Près de 35 000 agents publics potentiellement concernés).

Cet évènement s'est déroulé autour de :

- D'une table ronde autour du parcours d'un agent confronté à un cancer (témoignage de l'agent, présence d'Oscar Lambret, de l'Espace Ressources Cancer et de l'accompagnement CDG).
- D'un débat à partir de mises en situation présentées par le Nouvel Institut.

D'autres partenaires étaient présents comme le FIPHFP, l'Espace Ressources Cancers, la MNT.

4/ Retour sur les Assises de la Prévention du 25 novembre 2025

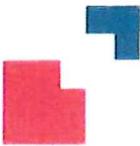
Le Président revient sur les Assises de la Prévention et précise que le thème abordé est une cause nationale : "La santé mentale des agents publics face à l'intérêt du service : Ne pas attendre d'aller mal pour aller mieux"

Le Président rappelle qu'un arrêt maladie sur deux a pour cause la santé mentale.

Le Président souligne l'intervention remarquable de deux chercheurs sur la santé mentale. Le Président souhaite, lors d'une prochaine séance du Conseil d'administration, inviter ces deux chercheurs afin qu'ils puissent sensibiliser les membres du Conseil d'administration sur le sujet.

Cet évènement s'est déroulé en 4 temps :

- Une conférence par 2 chercheurs de l'Université de Lille
- Une présentation de l'offre de service de la DSSQVT



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

- Une présentation des ressources mobilisables pour amorcer le travail de prévention avec une sensibilisation du CREHPSY, réseau de Premier Secours en Santé Mentale (PSSM) France.
 - Des ateliers "Fresque de la santé Mentale" animés par le CDG avec la participation active des collectivités présentes.
- 100 participants étaient présents à cette journée.

5/ Retour sur le RDV CDG Info du 13 novembre 2025

Le Président précise que 120 personnes étaient présentes au RDV CDG Info. Pierre MOLAGER, secrétaire général de la Préfecture du Nord était présent aux côtés du CDG 59. Son intervention a porté sur les points d'alerte du contrôle de légalité et les collaborateurs de cabinet.

Les autres points à l'ordre du jour, présentés par les experts du CDG 59, ont été :

- Les actualités statutaires
- L'emploi fonctionnel : Comment recruter et mettre fin à son emploi ?
- Le droit d'expression de l'agent en période de réserve pré-électorale
- La présentation des résultats de l'enquête satisfaction de l'offre de service du CDG 59

Le Président précise qu'un dialogue entre la Préfecture et les collectivités de moindre strate démographique est en cours en vue d'un travail collaboratif et de co-construction sur le contrôle de légalité.

6/ Retour sur les rencontres de territoire

Le Président remercie les élus ayant participé à cette rencontre.

La tournée des arrondissements s'est clôturée le 14 octobre dernier avec deux dernières réunions de territoire qui ont eu lieu à Cambrai le matin et Avesnes-sur-Helpe l'après-midi.

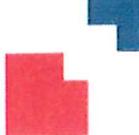
Lors des réunions de territoire plusieurs sujets ont été abordés par le CDG 59 :

- La présentation des résultats de l'enquête satisfaction sur l'offre de service du CDG 59
- Le point sur le plan d'actions du Conseil Médical, permettant une sensibilisation des élus sur ce sujet.
- Le point sur les obligations employeurs en matière de PSC
- La présentation de la direction santé et sécurité au travail
- La présentation de la motion santé au travail de la FNCDG et état des lieux des services de santé des CDG au niveau national

En complément, l'AMN a présenté son offre de services et les représentants de la Préfecture du Nord ont présenté les points d'attention en matière de contrôle de légalité.

Les réunions de territoire ont réuni au total : 283 personnes sur les 6 arrondissements.

Les personnes inscrites étaient au nombre de 400 sur les 6 arrondissements.



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

Le Président souligne que ces rencontres ont été une réussite. Le Président ou la Directrice de l'Association des Maires du Nord ont été présents à chaque rencontre par

Le Sous-Préfet d'arrondissement était également présent sur certaines rencontres ainsi que le Sous-Secrétaire Général de la Préfecture.

7/ Projet de modification du calendrier annuel de la Promotion Interne

Le Président rappelle le contexte actuel :

Le CDG 59 organise 2 sessions de promotion interne par an : la première en juin et la seconde en décembre.

Cette double session s'explique principalement par le fait que le calcul du nombre de postes ouverts à la PI s'effectue par rapport aux recrutements progressifs sur l'année en cours.

-le calcul du nombre de postes ouverts pour la première session se base sur une première période de 6 mois (de novembre de l'année précédente à avril de l'année en cours)

-le calcul du nombre de postes ouverts pour la seconde session se base sur la période de mai à octobre de l'année en cours

Ces modalités d'organisation présentent plusieurs inconvénients

- Des inscriptions sur liste d'aptitude très tardives pour la seconde session.

Les agents retenus sur cette seconde session doivent attendre la fin de l'année voire l'année suivante pour être nommés.

- L'optimisation du calcul du nombre de postes arrive également tardivement.

La clause de sauvegarde (calcul alternatif basé sur les effectifs), si elle est plus avantageuse, ne peut s'appliquer que sur la seconde session quand le calcul final de l'ensemble des postes ouverts au titre du recrutement de l'année est effectué.

Ces écueils pourraient être évités par la mise en place d'une nouvelle méthodologie de calcul qui s'applique dans la majorité des CDG actuellement : CIG petite Couronne, CDG 62, CDG Loire Atlantique, les 4 CDG de Bretagne, CDG Seine et Marne...

Le Président présente aux membres une nouvelle proposition :

Il est en effet proposé de calculer désormais le nombre de postes ouverts au titre de la Promotion Interne à partir des recrutements effectués sur l'année n-1.

Cette nouvelle modalité de calcul présente plusieurs avantages :

- Le nombre définitif de postes ouverts à la Promotion Interne sera connu très rapidement
- Le nombre de postes ouverts à la Promotion Interne pour l'ensemble de l'année sera connu dès le mois de janvier et pourra être très vite communiqué aux collectivités.



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

- La clause de sauvegarde, si elle est plus avantageuse, pourrait s'appliquer immédiatement en comparaison du nombre de postes obtenus au regard des recrutements effectués sur l'année n-1.

Des nominations plus rapides : Une seule session de promotion serait organisée en mai/juin et permettrait d'inscrire sur liste d'aptitude la totalité des agents retenus dès le mois de juin. La moitié des agents concernés auparavant par la seconde session gagnerait ainsi 6 mois d'ancienneté pour leur nomination.

Comment gérer l'année de transition : Pour le calcul du nombre de postes ouverts pour la Promotion Interne 2026, il est proposé d'utiliser la clause de sauvegarde (8% des effectifs au 31 décembre 2025) en lieu et place du quota de recrutements 2025 déjà utilisé pour cette année. Les recrutements intervenus au titre de l'année 2026 seront utilisés pour calculer les postes ouverts à la Promotion Interne 2027.

Les membres précisent qu'ils sont à l'unanimité favorable à cette nouvelle proposition présentée par le Président.

8/ Pair - aidance : Bilan 2025 perspectives 2026

Madame Emilie Noiret, cheffe de projet pair-aidance du CDG 59 présente le bilan sur la base d'un diaporama.

La Pair-aidance est un sujet innovant dans les esprits depuis plusieurs années au sein du CDG 59 qui a démarré en 2019 à travers une expérimentation en recherche action.

L'objectif de cette expérimentation était principalement de trouver de la ressource autour de l'accompagnement des agents en arrêt de longue durée et d'éviter la désinsertion professionnelle et les risques liés à celle - ci.

Cette expérimentation a abouti à interroger un groupe d'agents en arrêt se transformant de lui-même en groupe de soutien d'où l'importance de faire parler et de réunir ces personnes et de relever également le principe de pair-aidance (personne partageant son épreuve en parlant de son expérience personnelle pour en faire les autres).

Grâce au soutien financier de la CNRACL ce projet pair-aidance a pu se développer autour de 3 axes :

- **Axe 1 : Constituer des groupes d'accompagnement** de 8 agents maximum qui se rencontrent 1 fois par mois - sur un maximum d'un an - animés par 1 psychologue du travail et 1 assistante sociale du CDG 59 avec un programme évolutif de manière à les amener à reprendre leur parcours en main.

Les accompagnements ont démarré en janvier 2025. 3 groupes ont été constitués (en Flandres, à Lezennes et dans le Valenciennois). L'objectif principal était de miser sur la proximité.

Sur 22 agents accompagnés, 4 ont déjà repris un emploi. Beaucoup de retours positifs sont observés. Une évaluation a été menée avec ces participants afin que le CDG 59 puisse évaluer son accompagnement et l'ajuster si nécessaire.

Au vu des retours encourageants, deux nouveaux groupes de 7 participants vont s'ouvrir.

- **Axe 2 : Constituer un réseau de 8 à 10 pair-aidants** (avec des pathologies assez différentes et parcours diversifiés afin d'avoir des niveaux de réponses différents) dont l'objectif est de mettre en relation un ancien agent en arrêt avec un agent actuellement en arrêt pour mettre à profit une ressource expérientielle.

Ces pairs aidants vont être sollicités ½ à 2 demi-journées par mois pour répondre aux sollicitations des agents actuellement en arrêt. Un planning de réunions mensuelles est en cours d'élaboration afin de ne pas laisser le pair-aidant seul face à un agent actuellement en arrêt. Ces réunions vont aussi permettre une mise en commun des informations, des procédures et des outils collectés de manière à pouvoir alimenter une plateforme qui est évoqué dans le 3^{ème} axe.

C'est une activité qui est encadrée et rémunérée par vacation. L'objectif de ce cadre est de surtout pouvoir accompagner pleinement les futurs pairs-aidants

La constitution de ce réseau de pair-aidants a été animée toute l'année par des ateliers composés d'anciens agents en arrêt en les interrogeant sur les besoins qu'ils auraient identifiés durant leur arrêt.

Des livrables ont été créés notamment :

- Un process de recrutement du pair-aidant (livret complet sur la mission, la posture et les prérequis pour devenir pair-aidant).
- Une lettre de cadrage a également été élaborée, permettant de signer un contrat avec le futur pair-aidant reprenant les éléments d'information contenu dans le process.
- Un process de prise en charge de l'agent

L'objectif est de démarrer un réseau sain et de démarrer en nombre limité afin poser des bases solides.

- **Axe 3 : Soutenir les collectivités dans cette démarche.** En collaboration avec le service communication du CDG 59, une mise à jour de la page internet est en cours. La page internet de la pair-aidance va proposer un accès direct pour les collectivités et un accès direct pour les agents.

Des outils sont également développés comme « Le guide de l'agent en arrêt, que faire ? ». Ce guide existe pour les agents. Pour les collectivités il existera sous la forme d'un livret astuces qui contient un parcours de l'agent en arrêt et qui proposera à chaque étape une ressource (un mail type, un lien...). Le but étant de garder le lien entre les collectivités et leurs agents en arrêt.

Dans le cadre du réseau de pair-aidants, une plateforme collaborative va être créée dans laquelle se trouveront beaucoup de ressources. Cette plateforme sera mise en lien avec la page internet du CDG 59 afin de permettre aux collectivités de solliciter le réseau si besoin.

Madame Francine CAUCHETEUX, Maire de Bavay, demande si un agent qui était en arrêt et qui a repris peut devenir pair-aidant. Emilie NOIRET lui répond qu'il le peut mais que ce n'est pas une obligation d'où l'accompagnement du CDG 59 sur cette notion « d'obligation ».

Parmi les outils proposés par le réseau pair-aidance figure une grille d'auto-évaluation qui permet à l'agent de savoir s'il se sent pleinement capable d'endosser cette fonction de pair-aidant.

Avant que l'agent n'intègre cette fonction il est également invité à venir témoigner de son propre parcours au sein d'un groupe d'agents pairs-aidants, permettant dans un premier temps, à l'agent d'évaluer son niveau émotionnel.

Le Président précise que le CDG 59 prend en charge le temps d'absence de l'agent qui souhaite devenir pair-aidant (soit 2 demi-journées).

Madame Marie-Josée DÉPREZ, Maire de Clary, souhaiterait connaître les arrondissements au sein desquels les deux nouveaux groupes d'agents pairs-aidants seront ouverts.

Emilie NOIRET précise qu'il y a une vraie demande dans le valenciennois et dans la métropole lilloise.

Pour compléter les propos d'Emilie Noiret, Madame Emily TREFELLE, Directrice de la DSSQVT, précise que le groupe est ouvert dans les territoires où il y a quelques agents identifiés comme participants à un futur groupe.

Emilie NOIRET précise que 2 agents de la même collectivité ne sont pas intégrés dans un même groupe pour éviter tout débat et jugement.

Madame Elisabeth GONDY demande s'il y a une validation de la part de l'institution à l'encontre des agents qui sont dans cette démarche.

Emilie NOIRET répond qu'à ce jour aucune validation n'est nécessaire.

Le Président souligne que c'est un très bon dispositif, reconnu au niveau national. Le FNP finance à hauteur de 270 000 euros.

9/ Point sur les concours

Madame Myriam VANRAST, Directrice des concours, présente cette information. Le jury d'admission de l'examen professionnel de technicien principal a eu lieu le 2 octobre 2025. Le nombre de lauréats est de 44. Il y avait 244 candidats à l'écrit et 81 candidats convoqués aux épreuves orales.

Pour Assistant de conservation du patrimoine principal, 64 candidats étaient convoqués aux oraux des 27 et 28 octobre. 3 candidats étaient absents. Le jury d'admission s'est tenu le 19 novembre. Il y avait 292 admis à concourir pour 35 postes. Le nombre d'admis s'élève à 35.

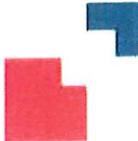
Le jury d'admissibilité pour Attaché de conservation du patrimoine spécialité musée s'est tenu le 19 septembre. Les oraux se sont déroulés du 3 au 7 novembre 2025 avec 147 candidats admissibles. 5 candidats ne se sont pas présentés aux épreuves orales. Il y avait 906 candidats pour 70 postes ; 350 absents (38%). Le jury d'admission a eu lieu le 2 décembre, 70 candidats ont été admis.

Le concours d'ingénieur : le jury d'admission était le 8 décembre. 126 admis pour 238 postes.

Le 25 septembre s'est déroulé le concours d'animateur : 593 admis à concourir pour 150 postes avec 97 absents. Le jury d'admissibilité s'est tenu le 3 décembre. 248 candidats admissibles.

Le 16 octobre a eu lieu le concours de rédacteur avec 3183 candidats admis à concourir pour 420 postes à pourvoir. 786 candidats étaient absents à l'épreuve d'admissibilité (24.7%). Le jury d'admissibilité se tiendra le 5 janvier 2026.

Le 27 novembre : concours de caporal en collaboration avec le SDIS. Le nombre d'inscrits s'élève à 2 658 pour 508 postes à pourvoir. Les épreuves sportives et les oraux se dérouleront entre février et avril 2026.



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

Le concours et l'examen d'adjoint technique principal de 2ème classe avec des épreuves qui se dérouleront le 22 janvier 2026. 197 candidats inscrits pour l'examen et 247 candidats pour le concours.

Le concours d'ETAPS sera organisé le 29 janvier 2026, à ce jour 336 candidats inscrits.

L'examen de cadre supérieur de santé de sapeur-pompier. Les épreuves débuteront à compter du 8 janvier 2026 pour une durée de 3 jours. 21 candidats sont admis à concourir.

Le concours d'infirmier en soins généraux, les épreuves débuteront à compter du 26 janvier 2026. A ce jour, 60 candidats sont inscrits pour participer à ce concours.

Le concours d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe où les épreuves débuteront à partir du 9 février 2026. Le 12 novembre 2025, 133 candidats étaient inscrits pour passer ce concours.

10/ Point sur le dispositif « Pack Mairie Connectée »

Sylvain DEFROMONT, Directeur des Systèmes d'Information, présente le dispositif sur la base d'un diaporama.

Sylvain DEFROMONT précise qu'il s'agit d'une opération lancée en collaboration avec la mission transitions numériques au sortir du COVID. Les collectivités à faible effectifs se trouvaient démunies pour assurer la continuité du service public pendant les périodes de confinement.

Il a été convenu de leur mettre à disposition des services essentiels et de les doter de matériels adéquats.

Ce dispositif a été déployé de fin 2022 à fin 2024 et a été étendu depuis.

Globalement sur ce 1^{er} dispositif, une soixantaine de communes l'ont adopté en mettant en œuvre plus ou moins un nombre important de services.

Les collectivités adhérentes à ce dispositif sont principalement concentrées dans le sud du département.

Une étude de l'ANCT est constamment mise à jour concernant le niveau de sécurité des sites internet. Sur le département du Nord, la situation est assez contrastée.

Des travaux ont également été menés avec l'ANSSI pour favoriser le déploiement de mesures qui visent à mieux sécuriser le système d'informations des communes (surtout des communes à effectifs réduits qui sont démunies).

Aujourd'hui le dispositif « mairie connectée » s'est enrichie (nom de domaine, messagerie collaborative et sécurisée, sauvegarde administrée des données essentielles, antivirus, EDR (détection de réponses aux menaces de sécurité), coffre-fort de mot de passe, coffre-fort agent pour le dépôt des fiches de paie et l'échange sécurisé de pièces avec la collectivité employeur.

Le dispositif « mairie connecté » est un dispositif accessible dans le temps et mené en partenariat avec le SMO Nord Pas-de-Calais Numérique et le CDG 62 et l'appui de Somme Numérique sur 3 départements. L'objectif est de poursuivre ce déploiement dans les années à venir si possible en bénéficiant d'un plan de financement FEDER pour l'année 2026-2027.

Le dossier a été déposé et devrait être étudié début 2026.



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

Ce dispositif a évolué et est davantage orienté cybersécurité. Il a été élargi aux communes de 3500 habitants. Le CDG 59 déployera un dispositif d'accompagnement renforcé. L'objectif étant de couvrir 150 communes dans le département du Nord d'ici fin 2027.

11/ Demande d'affiliation volontaire du Syndicat Mixte SCOT SAMBRE AVESNOIS

Le Syndicat mixte du SCOT Sambre Avesnois a sollicité son affiliation volontaire au Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord.

Conformément à l'article L452-20 du code général de la fonction publique et au décret n° 85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG 59 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation.

Il peut être fait opposition à cette demande d'affiliation :

- Soit par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ;
- Soit par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.

879 collectivités et établissements publics affiliés au CDG 59 interrogés, soit un effectif total de 24604 agents.

231 collectivités et établissements se sont prononcés favorablement, soit un effectif de 5803 agents.

FAVORABLES	DÉFAVORABLES	ABSTENTIONS
231	0	14

12/ Élections du Conseil d'administration : vote électronique et calendrier

1/ Recours à la solution de vote électronique proposée par le GIP des CDG

En 2026, il sera procédé au renouvellement des membres du Conseil d'administration du CDG 59.

Conformément au mode de scrutin mis en œuvre lors du renouvellement de 2020, les élections se dérouleront par voie de vote électronique.

Le GIP Informatique de CDG a proposé une solution de vote ainsi que la désignation d'un expert indépendant. Après analyse, le CDG 59 a retenu la solution de vote proposé par le GIP.

2/Composition du Conseil d'administration du CDG 59

Le Conseil d'administration comprend 36 membres titulaires, chacun disposant d'un suppléant, répartis comme suit :

- Collège des communes affiliées : 21 membres
- Collège des établissements publics : 3 membres
- Collège des communes adhérentes au socle commun : 3 membres

Collège des établissements publics adhérentes : 3 membres



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

- Représentants de la Région : 3 membres désignés
- Représentants du Département : 3 Membres désignés

3/ Calendrier prévisionnel

Conformément aux dispositions de l'article 13 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion, les élections sont organisées dans les quatre mois qui suivent le renouvellement des conseils municipaux.

Sur cette base, le calendrier prévisionnel a été fixé comme suit :

- Période de scrutin électronique du 8 juin 2026 à 8h00 au 15 juin 2026 à 16h00
- Séance d'installation du Conseil d'administration : date prévisionnelle fixée au 26 juin 2026

13/ Déroulement des élections professionnelles de 2026 par vote électronique - Passage au CST du 12 décembre 2025

L'année 2026 va être marquée, au-delà des élections municipales, par le renouvellement des représentants du personnel aux différentes instances de dialogue social. Les élections professionnelles interviennent tous les 4 ans.

Les agents des collectivités seront ainsi appelés à voter pour élire leurs représentants au sein :

- Des Commissions Administratives Paritaires (une CAP par catégorie A, B et C)
Elles sont compétentes pour examiner et émettre un avis sur certaines décisions qui concernent la carrière des fonctionnaires.
- De la Commission Consultative Paritaire (une CCP unique pour toutes les catégories A, B et C)

Elle est compétente pour examiner et émettre un avis sur certaines décisions concernant la carrière des agents contractuels.

- Du Comité Social Territorial (CST) et sa formation spécialisée

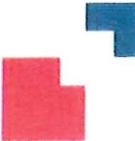
Il est compétent pour examiner et émettre un avis sur les décisions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services, et relatives à la santé, et les conditions de travail des agents.

Le CDG 59 est responsable de l'organisation des élections des CAP et de la CCP pour l'ensemble de ses collectivités et établissements affiliés, et du CST pour ses collectivités et établissements affiliés comptant moins de 50 agents.

Le prochain scrutin aura lieu le 10 décembre 2026.

- Le recours au vote électronique

Compte tenu de l'importance des instances représentatives du personnel dans la fonction publique, il est crucial d'organiser des élections dans les meilleures conditions possibles et ce, pour l'ensemble des fonctionnaires et des agents contractuels.



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

À ce titre, le CDG 59 souhaite de nouveau recourir au vote électronique qui constitue une solution pratique, efficace et sécurisée pour l'organisation de ces élections.

Le recours au vote électronique doit respecter les principes fondamentaux qui régissent les processus électoraux. Ces principes ont été récemment consolidés par le décret du 6 novembre 2024, qui rend l'option du scrutin électronique toujours plus sûre et fiable.

Le CDG 59 a, par ailleurs, souhaité s'appuyer sur le GIP informatique des CDG qui a lancé récemment un marché portant sur la fourniture d'une solution de vote électronique pour les élections, en 2026, des Conseils d'administration et des représentants du personnel.

Ce marché porte sur le vote électronique à l'exclusion de toutes les autres modalités de vote (vote par correspondance, vote à l'urne...). Un marché complémentaire pour une prestation d'expertise de la solution de vote électronique a également été prévu.

La société SLIB a été retenue pour engager cette démarche mutualisée.

Plus d'une quarantaine de CDG ont confirmé leur intention de s'orienter vers le vote électronique via la solution du GIP.

Le coût réel des prestations dépendra du nombre final de CDG qui confirmeront leur participation.

Le recours au vote électronique et à la solution proposée par le GIP informatique a été soumis à l'avis du CST le 12 décembre 2025.

- *Le recensement des effectifs d'ici le 15 janvier 2026*

La première étape des élections professionnelles consiste à comptabiliser l'ensemble des effectifs des collectivités affiliées au CDG au 1er janvier 2026. Ce recensement est essentiel puisqu'il permettra :

- de définir l'obligation ou non pour chaque collectivité ou établissement public de créer un CST local et de déterminer l'ensemble des collectivités qui seront du ressort du CST du CDG 59
- de déterminer la composition de chaque instance : le nombre de représentants et sa répartition hommes/femmes.

Pour anticiper au mieux l'organisation de ces élections, il appartiendra à chaque collectivité et établissement public de transmettre au CDG 59 ses effectifs au plus tard le 15 janvier 2026 (date impérative).

Ce recensement s'effectuera en ligne via l'outil « démarches simplifiées » proposé par la direction interministérielle du numérique.

14/ Présentation de l'état des lieux du projet et des premières actions Secrétaires Généraux de Mairie

Monsieur Pierre GRINER, Vice-Président du CDG 59 en charge du suivi des transitions environnementales et des bâtiments, à l'attractivité et la marque employeur présente l'état des lieux sur la base d'un diaporama conjointement avec Madame Nathalie KARPINSKY, Chargée d'animation du réseau des secrétaires généraux de mairie du CDG 59.

Monsieur Pierre GRINER précise aux membres que depuis l'arrivée de Nathalie KARPINSKY au CDG 59 à l'été 2025, elle s'est, dans un premier temps, tournée vers la réalisation d'un



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

diagnostic de territoire via des rencontres par arrondissement et d'un questionnaire qui a été présenté lors des rencontres de territoire.

Monsieur Pierre GRINER rappelle que la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 vise à revaloriser le métier de secrétaire de mairie et le rendre plus attractif. L'article 4 de la loi complète l'article L 452-38 du CGFP et confie aux Centres de Gestion une nouvelle mission obligatoire d'animation du réseau des secrétaires généraux de mairie.

La cartographie des communes du département du Nord : Nathalie KARPINSKY rappelle que dans le département du Nord il y a 647 communes dont 495 communes de moins de 3500 habitants dans les 6 arrondissements que compte le département avec 17 EPCI.

- ➔ 495 communes de moins de 3 500 habitants soit 76,51%
- ➔ 90,31% des communes font partie d'une communauté de communes ou d'une communauté d'agglomération
- ➔ 81,62% des communes ont moins de 2 000 habitants
- ➔ 576 307 habitants résident dans une commune de moins de 3 500 habitants soit 21,77%
- ➔ 85,60 % des habitants des communes de moins de 3 500 habitants résident dans une Communauté de Communes ou une Communauté d'Agglomération

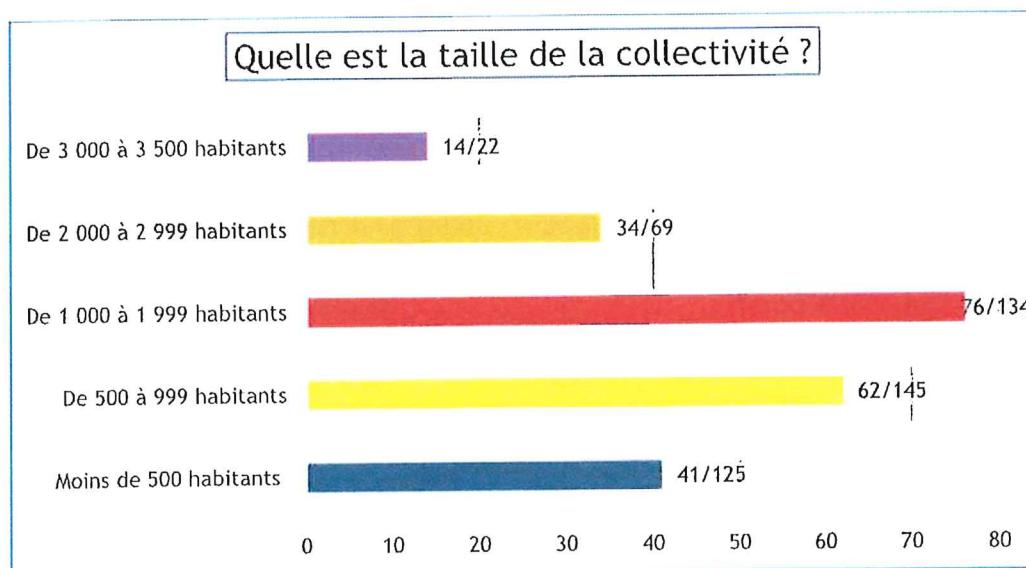
L'arrondissement d'Avesnes sur Helpe et de Cambrai représentent la moitié des communes de moins de 3500 habitants.

90% des communes font partie soit d'une communauté d'agglomération (52%) soit d'une communauté de communes (37%).

Les résultats de l'enquête qui s'est déroulée du 19 septembre au 21 octobre 2025

227 réponses sur 495 communes soit 46% des communes concernées

↳ Qui a répondu à cette enquête :



Nathalie KARPINSKY souligne qu'il faudra aller à la rencontre des collectivités de faibles strates démographiques puisqu'elles ont le taux de réponse le plus élevé.

Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

Pierre GRINER précise que les SGM des collectivités de faibles strates démographiques sont généralement à temps partiel, parfois partagées sur plusieurs communes également.

↪ Qui sont les SGM/DGS ?

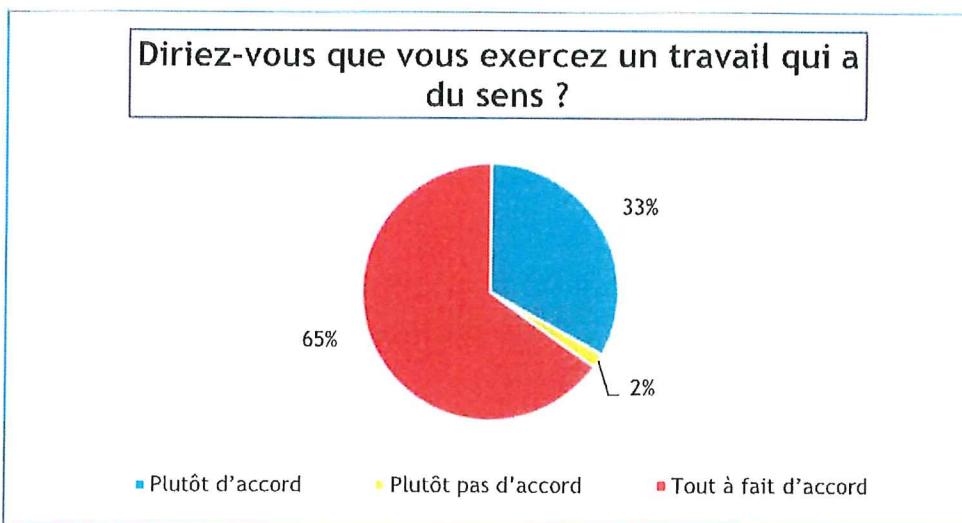
77% de femmes - 23% d'hommes - 204 titulaires (90%) - 23 contractuels.

Nathalie précise que le Président souhaitait une comparaison de l'enquête du CDG 59 avec celle menée par l'ANDCDG.

ENQUÊTE ANDCDG	ENQUÊTE CDG59
91.5% sont des femmes	77.09 % sont des femmes
46.6 % âgés de plus de 50 ans.	46.25 % âgés de plus de 50 ans.
63.3 % sont à temps complet	86.78 % sont à temps à complet
61.1% sont employés par une collectivité	77.53 % sont employés par une collectivité
23.4 % sont en poste depuis plus de 20 ans	38.77% sont en poste depuis plus de 20 ans

33% des SGM des communes de moins de 500 habitants ont répondu à l'enquête du CDG 59.

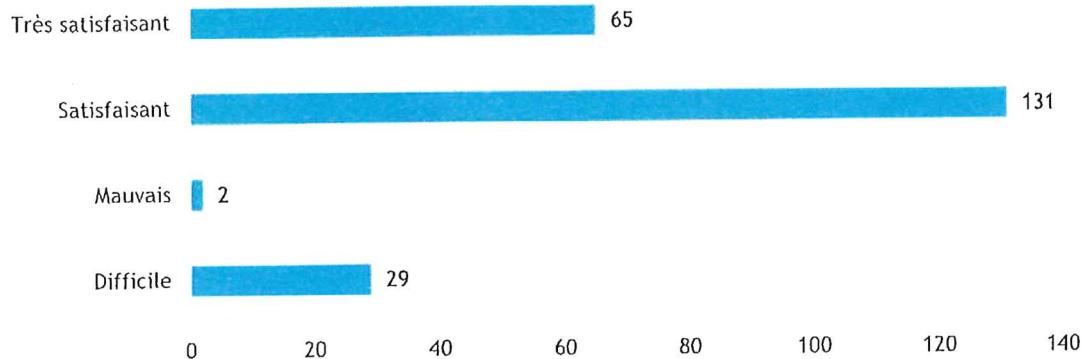
↪ Les conditions de travail des SGM/DGS :



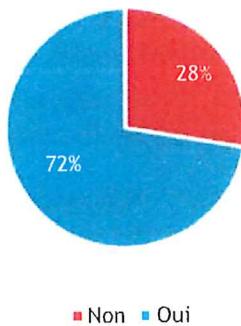
ENQUÊTE ANDCDG	ENQUÊTE CDG59
92.8% des SGM estiment exercer un travail qui a du sens	98% des SGM estiment exercer un travail qui a du sens



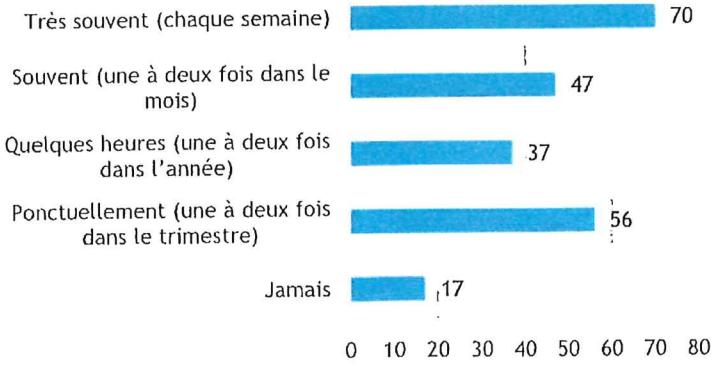
En termes de qualité de vie au travail, diriez-vous que votre environnement professionnel est :

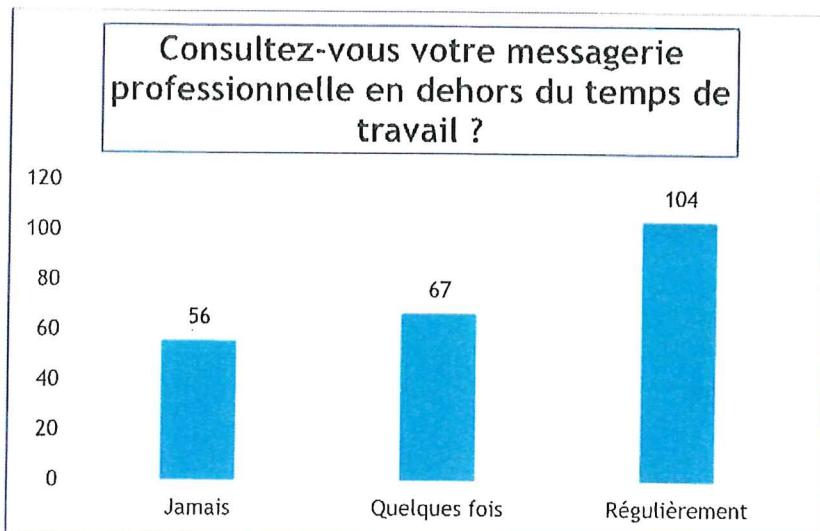


Selon-vous votre temps de travail est-il adapté à vos missions ?



Containtes de travail en dehors de heures de service





Pierre GRINER souligne qu'il y a un binôme Maire - Secrétaire de Mairie avec une obligation de fonctionnement. Le SGM est la clé de voûte dans les relations avec les partenaires, dans le fonctionnement de la collectivité avec les agents, dans le fonctionnement municipal au niveau des instances. Le SGM est l'agent le plus exposé au public.

Pour 79% des SGM, ils n'ont pas de mode opératoire, ce qui pose la question de la continuité de service et pour 72%, il n'y a aucun remplacement en cas de congés.

ENQUÊTE ANDCDG	ENQUÊTE CDG59
Dans 39.7% des collectivités, les procédures et modes opératoires essentiels sont totalement ou partiellement formalisés	Dans 11.45 % des collectivités, les procédures et modes opératoires sont formalisées et dans 51.54 % partiellement formalisées

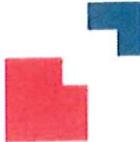
↳ LA MISE EN PLACE DU RÉSEAU DÉPARTEMENTAL :

Pour 83% la mise en place d'un réseau départemental des SGM est utile.

Les moyens de communications qu'ils souhaitent privilégier sont les webinaires enregistrés, les réunions thématiques en présentiel et les mails d'information.

114 personnes souhaitent participer à l'animation du réseau par un apport de connaissances théoriques et pratiques.

32 personnes se sont positionnées comme référents de secteur couvrant les 6 arrondissements.



↳ L'ORGANISATION DES RÉUNIONS TERRITORIALISÉES :

- 126 inscrits représentant 135 communes - 10 excusés
- 110 participants représentant 118 communes

La 1^{ère} partie de ces réunions a concerné la présentation de la cartographie des communes. Les résultats de l'enquête ont été présentés avec les participants. Des témoignages ont permis d'engager la conversation et de faire le lien avec les 3 ateliers qui ont fait partie de ces réunions.

Au cours de ces ateliers, un certain nombre de questions ont été posées :

- Selon - vous : c'est quoi être SGM en 2025 ?
- Un nouveau réseau : quels sont les avantages ? quels sont les freins ? comment les lever ?
- Quelles sont vos attentes en tant que SGM ?

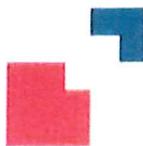
Ces questions ont permis de construire le plan d'actions opérationnel du 1^{er} semestre 2026 :

- 1- La boite à outils : le but de la plateforme collaborative mettant à disposition une veille juridique, un planning mensuel, un recensement des subventions par type de projet, des exemples de cahiers des charges par type de marchés publics, des listes et coordonnées des partenaires, des annuaires - répertoires logiciel métier, des procédures et modes opératoires, des FAQ)
- 2- L'organisation de réunions de travail avec les référents de secteurs
- 3- Formations territorialisées en lien avec le CNFPT (formation sur la commande publique et une formation sur la législation funéraire)
- 4- L'organisation de Webinaires le 1^{er} jeudi de chaque mois
- 5- Le recensement des expertises pour les apports de connaissances théoriques et pratiques
- 6- Dispositif d'accompagnement lors de la prise de poste (avec un système de tutorat et un système de vacataire au sein duquel les retraités SGM accompagneront pendant une durée déterminée les SGM nouvellement sur leur poste)

Pierre GRINER souligne que les référents de secteur et agents de ce réseau sont déjà extrêmement sollicités et pris par leurs fonctions entraînant une attention particulière sur le nombre de réunions en présentiel.

Pierre GRINER souligne l'idée intéressante du tutorat (retraité envers les SGM nouvellement sur leur poste) qui pourrait permettre aux personnes qui n'osent pas endosser la fonction de SGM par peur du poids des responsabilités d'oser franchir le cap.

Pierre GRINER souligne l'importance de mettre en place des process. Au-delà du fonds et des sujets, c'est de donner une forme sur des habitudes, sur la méthodologie, ce qui permettra aux agents de gagner en assurance et de les sécuriser dans leurs actions au quotidien.



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

Pierre GRINER remercie Nathalie KARPINSKY pour le travail entrepris.

Départ de Monsieur André-Luc DUBOIS, Maire de Don.

IV. Délibérations

➔ Délibérations relatives au personnel, aux affaires générales et aux concours (présentation par le Président)

Délibération 1 : Délibération portant modification du tableau des emplois et des effectifs permanents

Départ de Monsieur Jean - Louis MERTEN, Adjoint au Maire d'Armentières.

Le Conseil d'administration du CDG 59 fixe l'effectif des emplois permanents nécessaire au fonctionnement des services.

Ces emplois sont amenés à évoluer à la mesure des ajustements organisationnels de l'établissement.

Pour assurer la continuité de service au sein de la Direction Finances, commande publique et Ethique, notamment en anticipation des départs en retraite du directeur et de la directrice adjointe prévus dans les mois à venir, le Président demande aux membres du Conseil d'administration d'approuver :

- La création d'un poste de Responsable de service Finances et Commande publique, à temps complet, relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

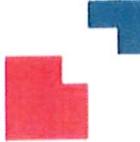
Cette création de poste qui vise à assurer une période de tuiage avant le départ en retraite du Directeur Finances, commande publique et Ethique se traduira par la suppression du poste de Directeur adjoint, à l'occasion du départ en retraite imminent de l'agent occupant actuellement le poste.

Face aux nouveaux enjeux et au développement du système d'archivage numérique que le CDG 59 propose aux collectivités et établissements publics de la région mais également à de plus en plus de Centres de gestion (mise à disposition du tiers-archivage numérique, du système d'archivage électronique mutualisé...), il convient de redimensionner le niveau de responsabilité du poste dédié principalement à cette mission. Le Président demande aux membres du Conseil d'administration d'approuver :

- La création d'un poste de Chargé de mission Archivage numérique, à temps complet, relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux du conservation du patrimoine.

Enfin, dans la perspective des avancements de grade pour l'année 2026 qui seront validés par l'autorité territoriale d'ici le 31 décembre 2025, le Président propose d'ajuster le tableau des emplois par anticipation aux nominations des agents sur les grades d'avancement. Ces avancements de grade ne supposent pas de redimensionnement de poste, conformément à nos lignes directrices internes de gestion.

Le Président demande aux membres d'approuver :



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

- La création d'un poste de Responsable de service Finances et Commande publique, relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux, à temps complet.
- La création d'un poste de Chargé de mission Archivage numérique, relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux du conservation du patrimoine, à temps complet.
- L'éligibilité de ces deux postes au recrutement contractuel en cas d'absence de candidature statutaire,
- La suppression d'un poste de conseiller en marchés publics, relevant du grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe, à temps complet.
- Les 2 annexes de cette délibération portant sur la liste des postes permanents du CDG 59 et sur le recensement des postes éligibles au recours contractuel

Ces dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2026 au chapitre globalisé 012.

⇒ Adoptée à l'unanimité

Délibération 2 : Délibération portant création d'emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité et création de postes au titre de l'apprentissage et de stages pour l'année 2026

Le Centre De Gestion est amené à recruter des personnels contractuels pour gérer un surcroît d'activité sur des tâches occasionnelles et des missions spécifiques de courtes durées.

Aussi, pour assurer le bon fonctionnement des Pôles et garantir la continuité des services, le Centre De Gestion souhaite créer 5 emplois non permanents sur l'année 2026.

Ces créations s'inscrivent dans une logique de gestion raisonnée et maîtrisée des emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité au regard du cadrage budgétaire de la masse salariale.

Ces emplois seront répartis selon les besoins des différents Pôles. Le chiffre indiqué représente un plafond d'emplois qui pourront être mobilisés sur la base d'une analyse précise des besoins réels des services.

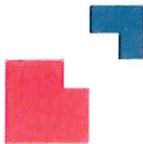
Les modalités de recrutement et de rémunération tiendront compte du niveau de responsabilité des missions temporaires proposées et de l'expérience de l'agent.

Le CDG 59 souhaite également conduire une politique d'insertion professionnelle à l'attention notamment d'un public jeune, via le recrutement d'apprentis et l'accueil de stagiaires qui lui permettra, par ailleurs, de faire face à certains besoins.

Il est ainsi proposé de créer deux postes dans le cadre de contrats d'apprentissage et deux postes dédiés à l'accueil de stagiaires de l'enseignement supérieur pour l'année 2026.
Le CDG 59 sera également amené à prendre en charge quelques stages d'observation de l'enseignement secondaire.

Les recrutements s'effectueront au regard des besoins exprimés par les services du Centre De Gestion et suivant les modalités réglementaires établies pour les deux dispositifs, conformément au code du travail et au code de l'éducation.

Le Président demande aux membres d'approuver, pour l'année 2026 et sous réserve des crédits inscrits au budget primitif :



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

- *la création de 5 emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au titre de l'article L332-23-1° du code général de la fonction publique et suivant les modalités définies ci-dessus.*

Ce nombre de créations représente un plafond d'emplois mobilisés sur la base d'une analyse précise des besoins réels des services.

- *le recours à deux contrats d'apprentissage, deux stages de l'enseignement supérieur et la prise en charge de certains stages d'observation de l'enseignement secondaire suivant les modalités définies ci-dessus.*

Les deux stages de l'enseignement supérieur supposeront le versement d'une gratification minimale s'ils sont d'une durée de plus de deux mois, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

- *de prélever les dépenses sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2026 au chapitre globalisé 012.*

⇒ Adoptée à l'unanimité

Délibération 3 : Délibération portant création d'un emploi non permanent, dans le cadre d'un contrat de projet, pour mener à bien une opération identifiée

Le Centre De Gestion du Nord accompagne les collectivités et établissements publics du département dans le déploiement d'une offre de services numériques sécurisés, notamment les collectivités s'étant positionnées sur le premier pack "Mairie Connectée" de la période 2023-2025.

La Mission Transitions Numériques de la Région Hauts-de-France qui partage les mêmes objectifs, annonce être prête à mobiliser de nouveau des fonds européens pour favoriser le développement et le déploiement de l'offre de services numériques auprès des collectivités les plus démunies dans ce domaine.

Dans ce contexte, les deux Centres De Gestion du Nord et du Pas-de-Calais se proposent de poursuivre le partenariat avec le Syndicat mixte La Fibre Numérique 59-62 pour amplifier, chacun sur son territoire, le déploiement de ces services venant compléter leur offre préexistante d'accompagnement des collectivités dans le cadre des transitions numériques.

Le Syndicat mixte sera désigné chef de file de ce nouveau projet qui durera deux ans (2026-2027) et dont les financements FEDER pourraient permettre une prise en charge à hauteur de 60 % des dépenses éligibles de mise en œuvre de services numériques.

Au vu de l'accompagnement renforcé des communes adhérentes à l'offre de service prévu dans ce projet, il est proposé que le CDG 59 mobilise un technicien informatique dédié à cette mission.

Ce recrutement sera financé par le FEDER et interviendra, conformément à l'article L332-24 du Code général de la fonction publique, dans le cadre d'un contrat de projet limité à la durée et à la réalisation du projet.

Le Président demande aux membres d'approuver la création d'un emploi non permanent de technicien informatique, à temps complet, relevant de la catégorie B et du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

⇒ Adoptée à l'unanimité

Délibération 4 : Délibération portant approbation de la convention visant à définir les modalités de suivi médical des agents des services Prévention du CDG 59 et de la Métropole Européenne de Lille

Tout agent public bénéficie d'un suivi médical au moment de son recrutement dans la fonction publique puis au cours de sa carrière.

Le suivi médical des agents du CDG 59 est légitimement assuré par le Pôle Santé Sécurité et Qualité de Vie au Travail (SSQVT) de notre établissement.

Par souci d'objectivité et de confidentialité, il a toutefois été souhaité que l'ensemble des agents de cette Direction ne soit pas suivi médicalement par leurs propres collègues et puissent bénéficier d'un suivi médical pris en charge par des professionnels de santé extérieurs.

Dans ce contexte, il est ainsi proposé d'établir un partenariat officiel avec le service Prévention de la Métropole Européenne de Lille qui rencontre les mêmes difficultés.

Ce partenariat vise à ce que les professionnels de santé de la MEL puissent assurer le suivi médical des agents du Pôle SSQVT du CDG 59. Inversement, l'équipe pluridisciplinaire du Pôle SSQVT prendra en charge le suivi médical des agents du service Prévention de la MEL.

Les deux conventions visent à définir précisément les missions, les modalités d'intervention et les conditions de rémunération de ce suivi.

Le Président salue cette belle initiative.

Le Président demande aux membres d'approuver le contenu de la convention relative aux modalités de suivi médical des agents des services prévention du Pôle SSQVT du CDG 59 et de la MEL annexée à la délibération et de l'autoriser à signer cette convention.

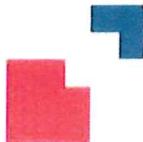
⇒ Adoptée à l'unanimité

Délibération 5 : Parc automobile du CDG 59

Le CDG 59 dispose d'une flotte de véhicules de service (25 véhicules) mis à disposition des agents pour nécessités de service et soumis à conditions d'utilisation.

Un contrôle mensuel d'utilisation de cartes accréditives de carburant des véhicules du parc automobile du CDG 59 est effectué afin de contrôler rigoureusement leur bon usage.

Concernant les véhicules de service avec remisage à domicile :



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

Dans le cadre de leurs missions, certains agents peuvent être exceptionnellement autorisés à remiser le véhicule de service à leur domicile. Cette autorisation doit faire l'objet d'un document écrit (formulaire) portant la signature de l'agent, du supérieur hiérarchique ou de l'autorité territoriale.

Les fonctions de certains agents ainsi que les contraintes qui en résultent justifient de la mise à disposition d'un véhicule de service avec remisage à domicile pour répondre aux nécessités absolues de service et aux contraintes liées à leurs missions.

Le Président propose aux membres de fixer la liste des fonctions ouvrant droit à l'attribution d'un véhicule de service avec remisage à domicile à usage professionnel comme suit : les médecins et les archivistes.

La délibération du 2 décembre 2024 susvisée est abrogée.

⇒ Adoptée à l'unanimité

→ Délibérations relatives aux systèmes d'information et aux transitions numériques (Présentation par Monsieur Alain MENSION)

Délibération 6 : Avenant à la convention d'adhésion au Système Électronique Sécurisé d'Archivage Mutualisé (SESAM) avec la Communauté Urbaine de Dunkerque

Au vu de la convention constitutive d'un service commun d'Archives réunissant la Communauté Urbaine de Dunkerque et la Ville de Dunkerque, cet avenant à la convention initialement signée en 2021 entre le CDG 59 et la CUD vient préciser que le service d'archivage SESAM couvre bien la conservation des archives courantes et intermédiaires numériques de la CUD, de la Ville de Dunkerque et de son CCAS.

Monsieur Alain MENSION propose aux membres du Conseil d'administration d'approuver l'avenant n° 1 à la convention relative au dépôt et à la conservation sécurisée d'archives numériques dans le système d'archivage électronique de la plateforme SESAM entre le CDG 59 et Communauté urbaine de Dunkerque et d'autoriser le Président à signer cet avenant.

⇒ Adoptée à l'unanimité

Délibération 7 : Convention d'adhésion au Système Électronique Sécurisé d'Archivage Mutualisé (SESAM) avec le CDG 02, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et la Ville de Saint-Quentin

Dans le cadre la convention de mutualisation inter-Centre De Gestion de la plateforme d'archivage SESAM signée le 25 juin 2024 avec le Centre De Gestion de l'Aisne, il est proposé d'adopter la convention quadripartite permettant à la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et la Ville de Saint-Quentin de bénéficier du service d'archivage numérique SESAM porté par le Centre De Gestion du Nord.

Alain MENSION propose aux membres du Conseil d'administration d'approuver la convention quadripartite d'adhésion au service d'archivage numérique SESAM entre le CDG 02, CDG 59,



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

la Communauté d'Agglomération du Saint Quentinnois et la Ville de Saint Quentin et d'autoriser le Président à signer cette convention.

⇒ Adoptée à l'unanimité

Délibération 8 : Convention tripartite dédiée aux communes de la Communauté de Communes Flandre Lys pour la mission de Délégué à la Protection des Données mutualisé

La convention type proposée vise à prolonger la mission de Délégué à la Protection des Données (DPD) auprès des communes de la Communauté de Communes des Flandres-Lys (CCFL).

Cette convention prévoit notamment que le rôle de coordination territoriale sera assuré par le service Cre@tic et pris en charge financièrement par la Communauté de Communes des Flandres-Lys.

La mise à disposition du Délégué à la Protection des Données mutualisé du CDG 59 fera l'objet d'une proposition financière annuelle au vu de la situation de chaque commune de la Communauté de Communes des Flandres-Lys sur la base d'un coût horaire de 50 € incluant les frais de déplacement.

Alain MENSION propose aux membres du Conseil d'administration d'approuver la convention tripartite type entre le CDG 59, la Communauté de Communes Flandres-Lys et chacune des communes de ce territoire le souhaitant et d'autoriser le Président à signer les conventions avec la Communauté de Communes des Flandres-Lys et chacune des communes de ce territoire le souhaitant.

⇒ Adoptée à l'unanimité

⇒ Délibérations relatives à l'emploi et à la qualité de vie au travail (Présentation par Madame Élisabeth MASSE)

Délibération 9 : Convention pour la mise en œuvre d'une offre de service facultative en matière d'accompagnement professionnel

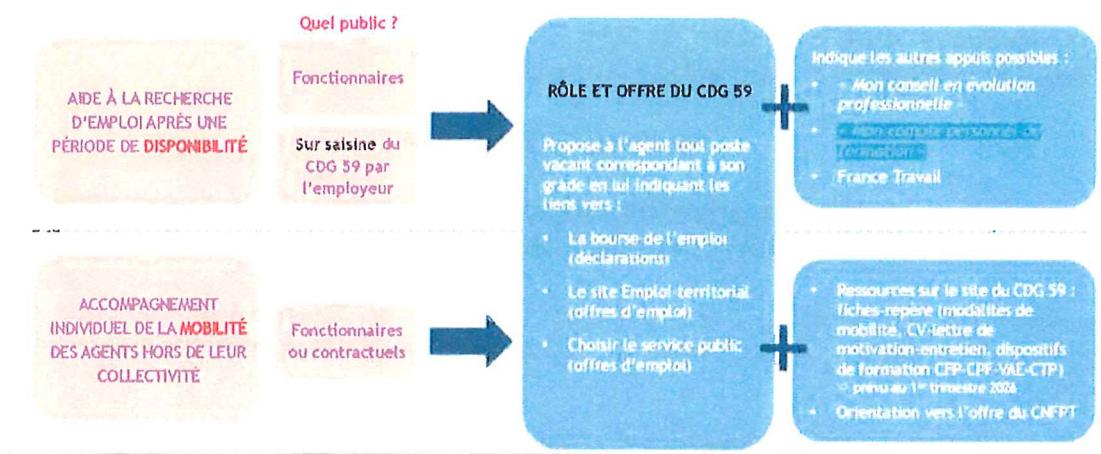
Elisabeth MASSE présente cette délibération sur la base d'un diaporama.

Le 1er mars 2025, le CDG 59 a recruté une conseillère mobilité carrière et coach professionnelle afin de répondre aux différents accompagnements réglementaires destinés aux agents territoriaux.

L'offre obligatoire va se déployer sur 4 volets :

- ⇒ Volet 1 : Aide à la recherche d'emploi des agents en disponibilité :
- ⇒ Volet 2 : Accompagnement individuel de la mobilité externe :

Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord



➔ Volet 3 : Accompagnement des agents pris en charge (FMPE) :



14 agents FMPE ont été suivis en 2025 :

Catégorie A : 4 (professeur d'enseignement, Ingénieur, attaché, ASE)

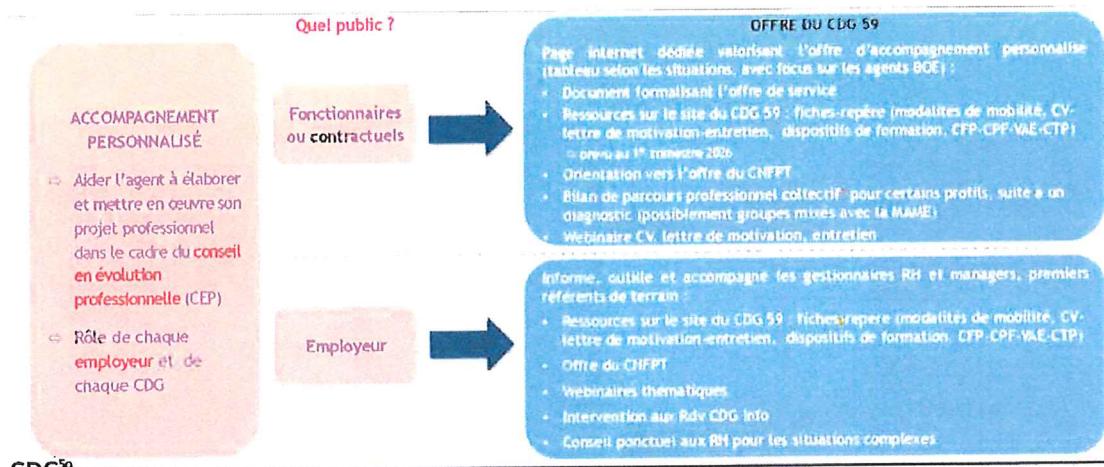
Catégorie B : 4 (réacteur, aide-soignante, technicien)

Catégorie C : 6 (adj. Technique, 5 agents sociaux)

52 demandes d'accompagnement : conseil en évolution professionnelle, aide à la mobilité, questions sur les modalités de reconversion professionnelle possible.

➔ Volet 4 : Conseil en évolution professionnelle :

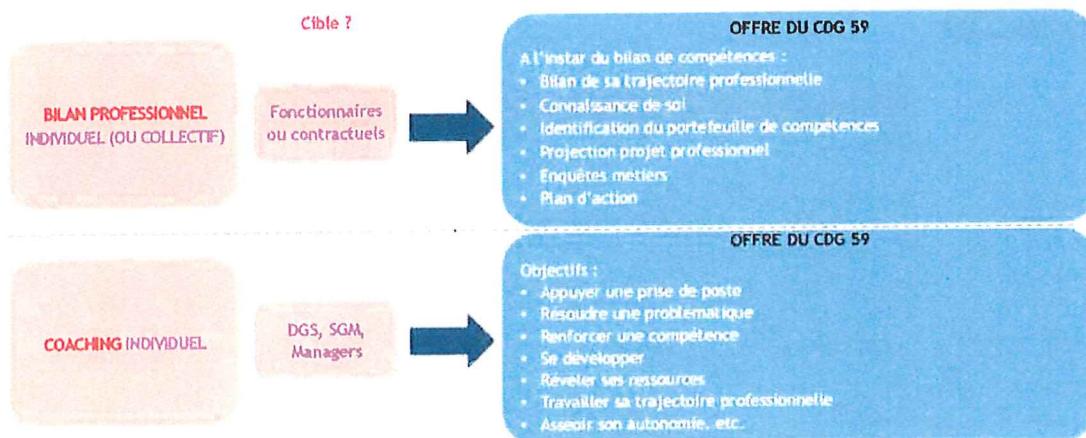
Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord



Pour développer des outils liés à cet accompagnement personnalisé et pour le compléter par un appui aux dirigeants et managers, ce poste a d'emblée été configuré avec une offre facultative, soumise à un conventionnement préalable et à une facturation du service rendu.

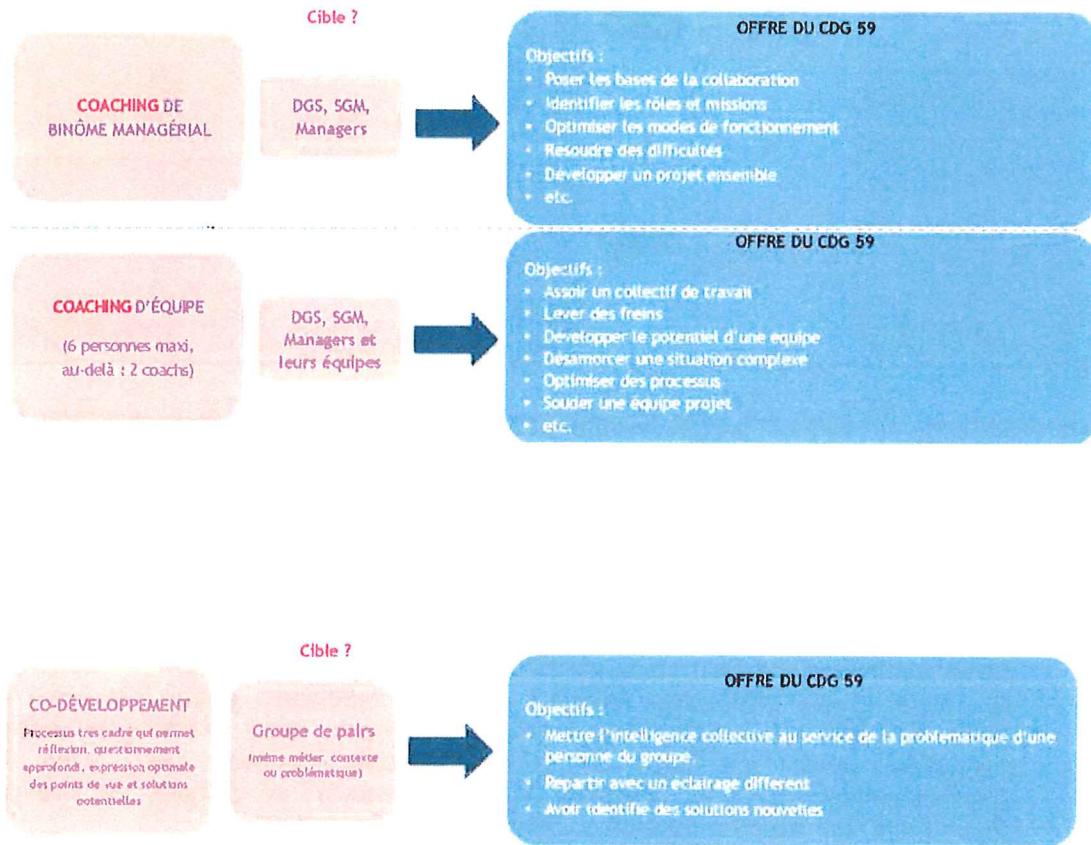
Cette offre facultative est composée :

- de bilans de parcours professionnels individuels ou collectifs (bilan de trajectoire professionnelle, identification du portefeuille de compétences, etc.)
- de coachings sous différentes formes : coachings individuels (appui à la prise de poste, renforcer une compétence, asseoir son autonomie, etc.), coaching de binôme managérial (poser les bases de la collaboration, optimiser les modes de fonctionnement, etc.) et coaching d'équipe (asseoir un collectif de travail, désamorcer une situation complexe, optimiser des processus, etc.)
- et de codéveloppement (dans un groupe de pairs et tour à tour, chaque séance permet à un participant de bénéficier de l'intelligence collective au service de sa problématique).





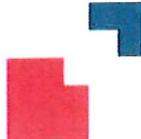
Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord



Les tarifications proposées sont les suivantes : (basées sur étude menée auprès des autres CDG)

OFFRE DU CDG 59	TARIF PROPOSÉ	EXEMPLES
RELATIONNÉE	300 € par heure et par personne	1 400 €
ENTREPRISE (4 à 6 personnes)	1 000 € par atelier et par personne	1 000 €
ENTREPRISE (6 à 12 personnes)		
ENTREPRISE (12 à 18 personnes)	330 € par heure et par personne	1 800 €
ENTREPRISE (18 à 24 personnes)		3 000 €
COACHING ENQUÊTE MANAGÉRIAL	200 € par heure et par personne	1 000 € (environ 5 heures) + 10 % de TVA + frais de déplacement
COACHING ÉQUIPE	250 € par heure et par équipe (groupe de 6 maxi pour 1 coach) 500 € par heure et par équipe (groupe de 12 maxi pour 1 coach)	7 500 €
COACHING INDIVIDUEL	300 € par personne pour 1 heure de coach	+ frais de déplacement

⇒ Adoptée à l'unanimité



- ⇒ Délibération relative au conseil médical, l'action sociale, la protection sociale complémentaire, les assurances statutaires et l'éthique (Présentation par Madame Marie-Josée DÉPREZ)

Délibération 10 : Avenant au contrat cadre d'action sociale

Par délibération en date du 17 décembre 2020, le Conseil d'administration du CDG 59 a autorisé le Président à signer le contrat cadre d'action sociale avec Plurélya. Ce contrat a été conclu pour une durée de 6 ans à compter du 1er janvier 2021.

La présente délibération a pour objet la signature d'un avenant n°4 qui vient enrichir et modifier l'offre proposée, notamment la poursuite de la dématérialisation totale des supports (livrets et développement d'une application sur smartphone), le référencement de nouveaux partenaires tels qu'un service d'aide à domicile pour accompagner les personnes en perte d'autonomie. Les conditions tarifaires et les formules d'adhésions n'évoluent pas.

Marie-Josée DÉPREZ demande aux membres d'autoriser le Président à signer l'avenant n°4 au contrat-cadre d'action sociale avec PLURELYA.

⇒ Adoptée à l'unanimité

- ⇒ Délibérations relatives aux finances, aux carrières et la CNRACL (Présentation Le Président en l'absence de Madame BASQUIN)

Délibération 11 : Rapport annuel égalité femmes - hommes pour l'année 2025 (Présentation par Madame Elisabeth MASSE)

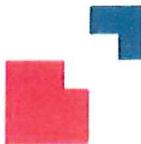
Sur la base d'un diaporama, Madame MASSE présente ce rapport.

La Loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes introduit l'obligation pour les collectivités et EPCI de plus de 20 000 habitants de constituer un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de le présenter dans le cadre du Débat d'orientations budgétaires.

Le rapport doit faire état du bilan des actions en termes d'égalité femmes hommes pour le CDG, qui se traduit donc essentiellement par des actions d'égalité professionnelle.

2025 est l'année du bilan du plan d'action 2021/2024 et d'élaboration du nouveau plan 2026-2029. Les principales actions réalisées ont été les suivantes :

- ⇒ Un engagement avec les collectivités sur des projets thématiques : (Santé mentale au travail, Cancer du sein et Pair-aidance).
- ⇒ Le développement des outils de communication : (Articles dans le C59 Public, page internet dédiée, actions de sensibilisation internes, fiches pratiques...).
- ⇒ Le développement de partenariats : (convention avec l'association Arpejeh).



- ➔ La mise en œuvre des dispositifs de signalement interne et à destination des collectivités
- ➔ La poursuite des développements RH : organisation du temps de travail, LDG, RIFSEEP, Formation...
- ➔ L'enrichissement du rapport de situation comparée qui a introduit le plan 2026-2029
- ➔ La construction et l'adoption en octobre 2025 du plan 2026-2029 élargi à de nouveaux axes de travail, tels que le sexisme ordinaire, la santé genrée, les situations familiales complexes (ex : l'agent proche-aidant), le développement d'un observatoire avec les collectivités

Madame Élisabeth MASSE demande aux membres de prendre acte du rapport annuel en matière d'égalité femmes hommes pour l'année 2025 annexé à la délibération.

⇒ Adoptée à l'unanimité

Délibération 12 : Rapport sur la situation du CDG 59 en matière de développement durable (Présentation par Monsieur Pierre GRINER)

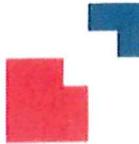
Monsieur Pierre GRINER présente ce rapport sur la base d'un diaporama.

Ce rapport repose sur 2 volets :

1/ **L'action autour du volet bâtimentaire du CDG 59.** Une étude de programmation est en cours pour l'élaboration d'un plan pluriannuel pour la rénovation thermique du patrimoine du CDG 59. L'objectif pour les prochaines semaines est l'obtention d'une étude finalisée et un préprogramme qui pourra être proposé

2/ L'action autour du volet organisationnel des services :

- ➔ **Focus sur le projet HTAG du CDG 59 sur les conditions de travail.** Le groupe de travail «HTAG - conditions de travail» a décidé d'organiser à partir de fin 2025 des «Instants Conditions de travail» qui permettront aux agents du CDG 59 de rencontrer des binômes issus du groupe de travail afin de réfléchir ensemble à des pistes d'amélioration concrète : solutions au quotidien, ajustements matériels simples et contributions possibles des agents eux - mêmes à la qualité de vie au travail. Ces instants auront nécessairement un impact en termes de développement durable.
- ➔ **Dématérialisation des services du CDG59.** Le CDG 59 mène depuis plusieurs années des projets de dématérialisation des processus internes et des échanges avec les élus et les agents des collectivités. Ces services numériques visent à fluidifier les échanges tout en rationalisant l'usage des ressources numériques. Cela évite le téléchargement et le stockage systématique des documents échangés au moyen d'outils de consultation en ligne comme dans le cadre du système de dématérialisation des dossiers du Comité Social Territorial mis en place en 2023 ou de dématérialisation des dossiers du Conseil Médical mise en œuvre en 2025. Le Centre De Gestion a également mis en place un système de dématérialisation des copies et des corrections des épreuves aux concours et examens professionnels. Au-delà de la sécurisation que cela apporte dans la gestion des opérations, cela limite les déplacements des correcteurs qui n'ont plus à retirer/déposer leurs copies au CDG 59 et l'impression des consignes et informations concernant les sujets et critères de correction qui sont partagés via des espaces sécurisés.



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

Pierre GRINER demande aux membres de prendre acte du rapport sur la situation du CDG 59 en matière de développement durable annexé à la délibération.

⇒ Adoptée à l'unanimité

Délibération 13 : Rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice 2026 (Présentation par le Président)

Le Président ouvre le débat sur les orientations budgétaires sur la base d'un diaporama.

Rétrospective :

➔ Un résultat cumulé de la section de fonctionnement qui évolue positivement depuis 2023.

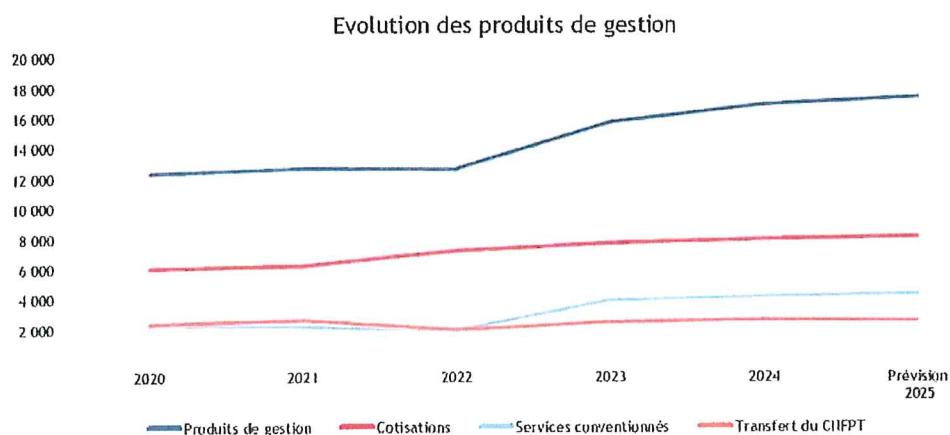
	2020	2021	2022	2023	2024	Prévision 2025
Résultat en K€	- 7 16,1	- 291,6	- 948,7	2 077,7	1 613,2	1 577,0
Résultat cumulé en K€	2 011,1	1 719,5	770,8	2 848,5	4 461,7	6 038,7

En 2020, le Président précise que la crise COVID a ramené à un déséquilibre. En effet, le CDG 59 a continué à payer le personnel sans recettes (habituellement générées par le service médecine, les archives).

En 2022, la crise énergétique explique ces chiffres.

Dès 2023, des dispositions ont été prises comme la réactualisation de la cotisation obligatoire et additionnelle.

➔ Des produits de gestion dynamiques depuis 2023.

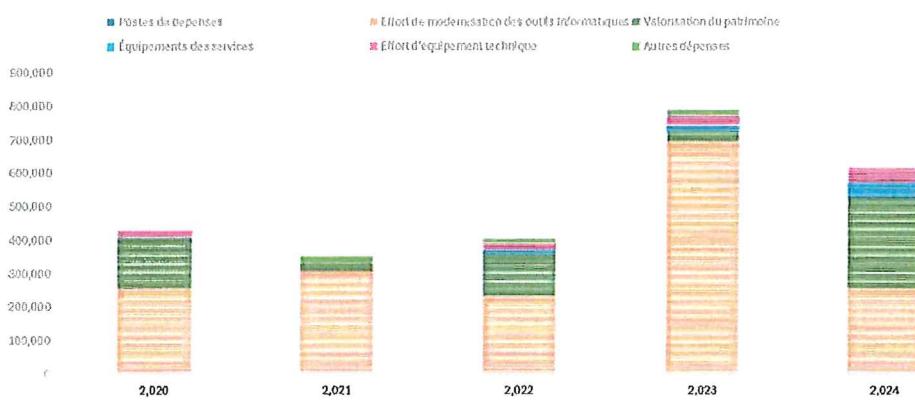


Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

➔ Des charges de fonctionnement qui croissent en 2024 dans un contexte de reprise et de développement de l'activité

En K€	2020	2021	2022	2023	2024	
Charges à caractère général	2 594,2	2 645,6	3 358,9	3 316,4	4 588,8	3 908,7
Charges de personnel	9 255,3	9 100,1	9 045,5	9 150,0	9 642,4	10 629,1
Dont personnel permanent	7 606,6	7 447,2	7 797,0	8 129,7	8 263,0	
Autres charges de gestion courante	848,1	949,2	889,5	729,8	522,1	694,1
Charges exceptionnelles	8,8	3,6	115,6	23,6	15,4	5,0
Dotations aux amortissements	428,8	367,5	352,5	472,9	494,4	550,0
Total	13 135,3	13 066,0	13 762,1	13 692,7	15 263,1	15 786,9

➔ Une politique d'investissement toujours orientée sur l'effort de modernisation des outils informatiques



En 2024, la politique d'investissement a été stabilisée. Le Président précise qu'il souhaitait avoir une vision sur les investissements et notamment un PPI (plan pluriannuel d'investissement) et non pas avoir des coûts par année.

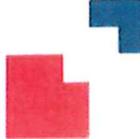
Projection des résultats à venir :

➔ L'année 2025

Le Président se félicite de ces résultats.

Les résultats attendus de l'exercice 2025 s'inscrivent dans la continuité des exercices précédents à savoir disposer :

- d'une trésorerie estimée à 3 mois de charges de fonctionnement
- d'une capacité d'autofinancement permettant de financer les programmes de réhabilitation du patrimoine immobilier.



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

Le résultat prévisionnel est évalué à 1,577 M €.

Fixé initialement à 3,5 M€ sur la période 2024-2026, la capacité de financement s'établit comme suit :

En K€	Prospective 2024	Réalisations 2024	Prospective 2025	Projection 2025	Prospective 2026 corrigée
Autofinancement attendu avec les dotations	1 540	2 107,6	1 120	2 127,2	735 K€

Le niveau d'autofinancement atteindrait 4969,8 K€, il est supérieur aux projections initiales.

Les éléments de trajectoire pour le budget primitif de l'exercice 2026 :

1/ Les recettes de fonctionnement seront évaluées en prenant en compte les trois paramètres suivants :

- Les tarifs des missions conventionnées n'ont pas été revalorisés
- L'année 2026 sera marquée par la mise en œuvre de la mission d'accompagnement professionnel individuel ou collectif.
- Le taux de la cotisation obligatoire reste identique à 0,78%.

Il est attendu de façon conjoncturelle, une augmentation sensible des recettes en provenance du CNFPT (601,9 K€)

2/ Les charges de fonctionnement

- **La gestion des ressources humaines** : L'évolution du chapitre 012 sera calculée à partir de l'effectif cible du CDG 59. L'effectif cible est celui qui figure dans l'organigramme du CDG 59.
- **Les charges de gestion courante** : Le BP 2026 devra prendre en compte deux paramètres majeurs :

↳ Une activité concours particulièrement dense en 2026 tant au niveau départemental que régional qui se traduiront par des dépenses en augmentation sensible

↳ L'organisation des élections professionnelles qui impacte le budget de l'établissement à chaque renouvellement des instances. Lors des dernières élections professionnelles, la dépense s'est élevée à 142 K€.

3/ La section d'investissement

- Le besoin de financement des programmes en cours est évalué à 1 024 K€.
- Trois opérations nouvelles ont été identifiées pour la période 2026-2028 :

↳ Le renouvellement de l'infrastructure de téléphonie

↳ Le renouvellement de l'infrastructure réseau du CDG 59

↳ Le renouvellement de l'architecture SESAM

Pour un montant de 1 090 K€.



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

- Une capacité de financement estimé à 8 894 K€ sur la période 2026 2028 sans les recettes du FCTVA.

Le Président demande aux membres du Conseil d'administration de prendre acte du Rapport sur les Orientations Budgétaires annexé à la présente délibération.

⇒ Adoptée à l'unanimité

Délibération 14 : Souscription d'une ligne de trésorerie (Présentation par le Président)

La souscription d'une ligne de trésorerie a pour objectif de financer le décalage temporaire entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes.

Le Président propose aux membres de l'autoriser à souscrire une ligne de trésorerie d'un montant de 1 000 000 €. Il s'agit d'une délibération de précaution.

La souscription de cette ligne pourra intervenir dans le courant de l'année 2026 en fonction de l'évolution de la situation de trésorerie du CDG 59.

⇒ Adoptée à l'unanimité

Délibération 15 : Autorisation d'engagement (Présentation par le Président)

Le vote du Budget Primitif de l'exercice 2026 interviendra en 2026. L'organe délibérant peut, jusqu'au vote du Budget Primitif, autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits votés au budget de l'exercice précédent.

Dans le cadre de cette disposition, et afin d'assurer la continuité du fonctionnement du CDG 59 du 1er janvier 2026 jusqu'au vote du budget primitif, Le Président propose aux membres de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits comme présentés dans la délibération.

⇒ Adoptée à l'unanimité

La séance est levée à 12h11.

<p>Christine GILLOOTS  Secrétaire de Séance Maire de Bray-Dunes</p>	<p>Éric DURAND  Le Président, Maire de Mouvaux</p>
--	--